

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



1122°
SÉANCE PLÉNIÈRE
(Séance d'ouverture)

Mardi 16 septembre 1964,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Tunisie | 1 |
| Point 2 de l'ordre du jour: Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation | 1 |
| Allocution de M. Mongi Slim, président provisoire, chef de la délégation de la Tunisie | 1 |
| Point 3 de l'ordre du jour: Pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Assemblée générale: a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs | 1 |
| Point 4 de l'ordre du jour: Election du Président | 1 |
| Allocution de M. Muhammad Zafrulla Khan, président de la dix-septième session de l'Assemblée générale | 2 |
| Point 20 de l'ordre du jour: Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies | 3 |

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pak'istan).

Président provisoire: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Tunisie

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE**: Je déclare ouverte la dix-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE**: J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Allocution de M. Mongi Slim, président provisoire, chef de la délégation de la Tunisie

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE**: Je voudrais, en ouvrant cette dix-septième session, souhaiter d'abord la bienvenue à toutes les délégations présentes et leur exprimer toute la satisfaction que j'éprouve à les revoir réunies à cette occasion.

4. Il m'est particulièrement agréable d'adresser mes souhaits de bienvenue aux membres de délégations venus spécialement pour la session et notamment à leurs chefs, qui ont laissé pour un temps leurs hautes responsabilités nationales, pour venir participer à nos travaux dans une générale et fructueuse coopération internationale en vue de la réalisation des buts assignés par la Charte à notre organisation.

5. C'est sous ce signe de coopération que je suis heureux d'exprimer mes vœux les plus fervents pour la dix-septième session de l'Assemblée générale, pour le succès de ses travaux dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de confiance générale.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Assemblée générale:

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

6. Le **PRESIDENT PROVISOIRE**: Aux termes de l'article 28 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale doit nommer, au début de chaque session, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres qui sont proposés par le Président.

7. En conséquence, je suggère que, pour la dix-septième session, cette commission soit composée des Etats Membres suivants: Canada, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Guinée, Indonésie, Mexique, Nigéria, Salvador et Union des Républiques socialistes soviétiques.

8. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

9. Le **PRESIDENT PROVISOIRE**: Nous passons maintenant à l'élection du Président de l'Assemblée générale pour la dix-septième session ordinaire. L'élection

Les comptes rendus officiels de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés. Pour chaque session, les fascicules d'un organe donné sont paginés consécutivement afin que l'on puisse ultérieurement les réunir en volume. La table des matières, la liste des membres des délégations, l'ordre du jour et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire qui paraît en fin de session.

Après la clôture d'une session, des recueils de fascicules sont mis en vente à l'intention du public.

aura lieu au scrutin secret, conformément aux articles 31 et 94 du règlement intérieur.

A la demande du Président provisoire, M. Traore (Mali) et M. Algard (Norvège) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|---------------------|-----|
| Bulletins déposés: | 104 |
| Bulletins nuls: | 4 |
| Bulletins valables: | 100 |
| Abstentions: | 0 |
| Nombre de votants: | 100 |
| Majorité requise: | 51 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|--|----|
| M. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) . . | 72 |
| M. Gunapala Piyasena Malalasekera (Ceylan) | 27 |
| M. Mongi Slim (Tunisie) | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, M. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) est élu Président de la dix-septième session de l'Assemblée générale et prend place au fauteuil présidentiel.

Allocution de M. Muhammad Zafrulla Khan, président de la dix-septième session de l'Assemblée générale

10. Le PRESIDENT [traduit de l'anglais]: Je suis profondément ému de l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant à la présidence de cette dix-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. J'ai profondément conscience de la lourde responsabilité que cette marque de votre confiance place sur mes épaules et je prie Dieu, humblement et sincèrement de tout cœur, qu'Il m'accorde sa grâce et sa miséricorde, et que, dans sa sagesse, Il me guide dans l'exercice de mes fonctions afin que je puisse me montrer digne de cette confiance.

[L'orateur poursuit en arabe.]

Seigneur, éclaire-moi, rends ma tâche facile; aide-moi à mieux parler, afin qu'ils me comprennent.

[L'orateur reprend en anglais.]

11. Je sais que l'honneur que vous m'avez fait est un hommage rendu au pays et au peuple que je représente ici. Le Pakistan n'est pas une grande puissance; il n'a pas, en dehors du souci de sa sécurité et du bien-être de son peuple, d'autre ambition ou intérêt que ceux qui nous sont communs à tous, c'est-à-dire le désir de créer un monde où règne la paix et prévale le droit pour que, grâce à une coopération fructueuse, les hommes de toute la terre, si humbles soient-ils, puissent enfin revendiquer et posséder leur juste part à une vie plus pleine, plus riche et plus heureuse.

12. Au cours des années, le Pakistan a donné la preuve de sa fidélité à la Charte des Nations Unies et de son dévouement sincère à l'esprit et aux buts qui ont dicté les dispositions qu'elle contient. Par son attitude et par sa politique, il a clairement affirmé sa foi dans le droit de tous les peuples, de toutes les nations, de tous les êtres humains de la liberté, à la dignité et à un niveau raisonnable de bien-être. Ces principes, ces idéaux et le désir ardent de certaines de millions de nos frères de les voir se réaliser dans leur vie sont au premier plan de mes préoccupations, au moment où j'assume les responsabilités dont s'accompagnent les hautes fonctions qui m'ont été confiées.

13. L'exemple de mon éminent prédécesseur, M. Mongi Slim, sera pour moi une source d'inspiration. Il serait difficile de montrer plus de talent et de qualités morales. Je serai satisfait si j'arrive, dans une certaine mesure, à faire preuve des mêmes qualités que lui, à avoir sa patience, sa courtoisie et son art de la clarté. M. Slim a bien voulu consigner par écrit ses idées sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée. Comme elles font l'objet d'un point séparé de l'ordre du jour, il n'y a pas lieu en ce moment d'examiner au fond ces propositions stimulantes et pleines d'intérêt. Qu'il me suffise de dire qu'on s'accorde à reconnaître que devant l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation et du nombre et de l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée, il nous faut songer aux moyens d'organiser les travaux des sessions annuelles de façon à pouvoir, sans perte d'efficacité, les mener à bien rapidement. Entre-temps, si nous nous efforçons tous d'être diligents, raisonnables et ponctuels, nous aurons déjà beaucoup fait pour faciliter le déroulement de nos travaux. Je sais que je peux faire confiance, pour cela, au désintéressement et à l'esprit de coopération de tous les membres de cette assemblée.

14. C'est aussi pour moi un réconfort de savoir que je peux compter sur l'aide et les conseils du Secrétariat et en particulier du Secrétaire général, dont chacun connaît le dévouement à l'Organisation et aux idéaux et aux buts de la Charte.

15. La dix-septième session de l'Assemblée générale, comme celle qui l'a précédée, a devant elle un ordre du jour long et difficile. Bien que cette session s'ouvre dans une atmosphère plus calme que la précédente, elle devra aborder beaucoup de graves problèmes, dont certains sont d'importance capitale pour l'avenir de l'humanité et pour celui de notre organisation. Il n'est pas dans mes intentions — et il ne s'agirait pas que je le fasse — de présenter des observations sur le fond même de questions inscrites à l'ordre du jour. Je me contenterai de noter avec plaisir que le premier point dont l'Assemblée sera saisie concerne l'admission de nouveaux Membres. Les demandes présentées par quatre Etats — le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque et la Trinité et Tobago — ont déjà été approuvées par le Conseil de sécurité. Il faut espérer qu'au cours de la session l'Assemblée pourra aussi accueillir l'Ouganda parmi ses membres. C'est enfin pour nous une grande joie de constater que la douloureuse épreuve qu'a traversée le courageux peuple d'Algérie est terminée et que nous le verrons bientôt prendre parmi nous la place qui lui revient.

16. Chaque admission de nouveau Membre change un peu la carte du monde et rapproche notre organisation du but qu'elle s'est assigné: devenir la tribune de tous les peuples. Une saine évolution marque les relations des nations entre elles: la domination et l'asservissement font place à l'égalité et à la coopération. De ce fait, la bonne entente commence à régner là où sévissaient des conflits, la discorde cède le pas à une collaboration féconde.

17. Aujourd'hui, tous les peuples aspirent à vivre dans la liberté et dans la paix. Notre ordre du jour traite précisément de problèmes touchant à la liberté, à la paix, au progrès et à la prospérité. Humblement, je supplie Dieu de nous accorder assez de sagesse, de compréhension et de tolérance pour que nos travaux et nos décisions contribuent à dissiper les craintes séculaires de l'humanité, à diminuer ses souffrances et à réaliser ses plus chers espoirs. Ainsi soit-il.

[L'orateur poursuit en arabe.]

Notre prière finale est la suivante: qu'Allah, le maître de l'univers, soit infiniment loué.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

18. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: Avec l'autorisation de l'Assemblée générale, je vais maintenant présenter le point 20 de notre ordre du jour provisoire, intitulé "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies". La procédure spéciale permettant de traiter de cette question avant l'adoption de l'ordre du jour a été utilisée en d'autres occasions, afin de donner aux nouveaux Etats indépendants qui ont demandé à devenir Membres de notre organisation, la possibilité de participer dès le début aux travaux de la session. L'Assemblée générale est saisie de plusieurs projets de résolution recommandant l'admission de nouveaux Membres. Dans chaque cas, le Conseil de sécurité, à l'unanimité, a recommandé à l'Assemblée générale de prendre une décision favorable. Je pense donc que nous tiendrons, de notre côté, à admettre ces nouveaux membres, l'un après l'autre, par acclamation.

19. Avec l'accord de l'Assemblée, je vais mettre aux voix les projets de résolution dans l'ordre suivant lequel l'admission des pays a été recommandée. Lorsque l'Assemblée se sera prononcée sur toutes ces résolutions et que les représentants des nouveaux Membres auront pris leur place, je donnerai la parole aux différents représentants qui l'ont demandée. Je voudrais rappeler que tous les représentants auront l'occasion de féliciter les nouveaux Membres lorsqu'ils prendront la parole dans le débat général. Il conviendrait que les représentants des nouveaux Etats Membres puissent dire quelques mots au cours de la présente séance et j'espère que les délégations seront d'accord sur ce point.

20. J'invite maintenant l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la Belgique, le Congo (Léopoldville), l'Ethiopie, la Guinée et le Libéria et recommandant l'admission de la République du Rwanda à l'Organisation des Nations Unies [A/L.391 et Add.1]. L'Assemblée décide-t-elle d'admettre la République du Rwanda, par acclamation, comme Membre de l'Organisation des Nations Unies?

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

21. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: Je déclare la République du Rwanda admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Rwanda est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

22. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: La candidature suivante est celle du Royaume du Burundi. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la Belgique, le Congo (Léopoldville), l'Ethiopie, la Guinée et le Libéria [A/L.392 et Add.1]. En l'absence d'opposition, je déclarerai le Royaume du Burundi admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

23. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: Je crois savoir que la délégation du Royaume du Burundi arri-

vera cet après-midi. J'espère que ses représentants pourront prendre leur place parmi nous un peu plus tard dans la journée. Sinon, nous les accueillerons ultérieurement.

24. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: La troisième candidature est celle de la Jamaïque. Le projet de résolution [A/L.389 et Add.1] recommandant l'admission de la Jamaïque a été présenté par l'Australie, le Canada, Ceylan, Chypre, l'Ethiopie, le Ghana, l'Inde, la Fédération de Malaisie, la Nigéria, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni, le Sierra Leone et le Tanganyika.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

25. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: Je déclare la Jamaïque admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la Jamaïque est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

26. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: La candidature suivante est celle de l'Etat de la Trinité et Tobago. Le projet de résolution [A/L.390/Add.1] recommandant l'admission de la Trinité et Tobago est également présenté par l'Australie, le Canada, Ceylan, Chypre, l'Ethiopie, le Ghana, l'Inde, la Fédération de Malaisie, la Nigéria, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni, le Sierra Leone et le Tanganyika.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

27. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: Je déclare l'Etat de la Trinité et Tobago admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la Trinité et Tobago est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

28. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: J'ai le très grand plaisir de souhaiter la bienvenue dans cette auguste assemblée aux délégations des Etats qui viennent d'être admis comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr qu'elles apporteront une contribution précieuse à nos délibérations et à nos décisions.

29. Je suis très heureux de voir ces quatre nouveaux Etats prendre place aujourd'hui aux côtés des autres Etats indépendants représentés dans notre organisation et je les en félicite sincèrement et de tout cœur.

30. **M. LORIDAN** (Belgique): Monsieur le Président, j'apprécie le privilège qui m'est donné de pouvoir être le premier à vous adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée. Il m'est agréable de m'associer à l'hommage qui est ainsi rendu à vos dons personnels éminents. Les qualités d'homme d'Etat dont vous avez fait preuve, jointes à celles que vous avez manifestées dans l'exercice de vos fonctions comme juge international, sont un gage de succès dans la mission que l'Assemblée vient, si sagement, de vous confier.

31. Le 26 juillet dernier, le Conseil de sécurité, à l'unanimité de ses membres, a recommandé à l'Assemblée générale d'accueillir au sein de l'Organisation des Nations Unies la République rwandaise et le Royaume du Burundi. J'ai pu, en appuyant devant le Conseil la candidature de ces deux nouveaux Etats, souligner la diversité et la profondeur des liens qui

se sont forgés au cours de 43 années de coopération et d'amitié entre la Belgique et les deux futurs Etats confiés à sa tutelle. Il convenait qu'aujourd'hui la communauté des Nations Unies tout entière accueille avec satisfaction ces deux nouveaux membres.

32. Ma délégation, avec celles de la République du Congo (Léopoldville), de l'Ethiopie, de la Libéria et de la Guinée, a déposé à cette fin des projets de résolution (A/L.391 et Add.1, A/L.392 et Add.1), que leurs auteurs ont eu la satisfaction de voir adopter par acclamation par l'Assemblée. La Belgique est heureuse que ces deux nouveaux Etats, auxquels l'histoire l'a unie par tant de liens, viennent se joindre à la grande communauté des nations. L'accueil qui leur a été réservé témoigne de l'intérêt que le continent africain, si large en possibilités et en promesses, continue d'éveiller aux Nations Unies; le Rwanda et le Burundi ne seront pas déçus par les sentiments que leur portent les Membres de l'Organisation.

33. Pour la Belgique, cette admission représente le couronnement d'une œuvre opiniâtre s'étendant sur plusieurs dizaines d'années au cours desquelles mon pays s'est efforcé de construire les fondements sur lesquels la vie de ces Etats pourra se développer dans l'ordre et le progrès. Le Rwanda et le Burundi, que la Belgique, sous l'égide des Nations Unies, a menés à l'indépendance, disposent maintenant d'élites politiques qui se sont affirmées par leur compétence et leur vigueur et qui sont le produit d'un processus progressif de développement d'organisations démocratiques.

34. Nous sommes persuadés que le président Kayibanda, qui représente ici aujourd'hui si dignement son pays, et son équipe gouvernementale jeune et ardente sauront faire preuve de sagesse et mèneront le Rwanda vers un avenir toujours meilleur. Nous sommes certains qu'au Burundi S. M. le Mwami, secondé par un gouvernement à la fois traditionaliste et novateur, aura à cœur de gouverner en alliant le souci du progrès économique et social à celui du respect de la légalité. Les populations du Rwanda et du Burundi, sous la direction éclairée de leurs dirigeants politiques, poursuivront leur marche dans la voie du progrès social, économique et culturel et seront en mesure de développer harmonieusement l'héritage de leurs ancêtres et d'adapter l'épanouissement de leur personnalité propre aux conditions du monde moderne.

35. L'ordre public n'a cessé de régner dans ces pays depuis leur indépendance. C'est à la fois un indice de leur stabilité et une condition de leur développement ultérieur. Par ailleurs, ces deux Etats, foncièrement pacifiques, pénétrés des idéaux de notre organisation, sont en mesure d'assumer pleinement les obligations et les devoirs ainsi que de jouir des droits inhérents à la pleine souveraineté et à la condition de Membres de l'Organisation des Nations Unies.

36. Mais, si l'avenir s'ouvre sous des auspices favorables pour le Rwanda comme pour le Burundi, il est indéniable que ces deux pays, parvenus à l'indépendance, ont encore besoin d'une assistance technique et financière du dehors.

37. La Belgique ne se dérobe pas à ce qu'elle considère comme une noble tâche, et le Gouvernement belge, par la voix de son ministre des affaires étrangères, M. Paul-Henri Spaak, a, plus d'une fois, proclamé que mon pays était disposé à faire le maximum d'efforts pour aider les deux nouveaux Etats

à faire face à leurs besoins nouveaux. La Belgique est donc prête à continuer sur des bases nouvelles, si ces deux pays en expriment le désir, les efforts qu'elle a entrepris. La conclusion d'accords mettant sur pied des programmes d'assistance technique à long terme est envisagée avec chacun des deux gouvernements, pour remplacer des arrangements déjà existants à court terme. La Belgique entend coordonner ses efforts dans ce domaine avec ceux des Nations Unies et des autres institutions internationales. Cette coordination ne pourra que rendre plus fructueuse l'ample assistance qui doit être apportée aux nouveaux Etats.

38. Joignant ses félicitations cordiales à toutes celles qui, sans nul doute, seront adressées aux gouvernements et aux peuples du Rwanda et du Burundi, la Belgique tient à exprimer ses vœux sincères pour la prospérité des deux Etats et le bonheur de leurs populations. Ces vœux, elle les formule également à l'égard des deux autres Etats qui viennent de naître à la vie internationale: la Jamaïque et la Trinité et Tobago, dont la Belgique salue avec la plus grande satisfaction l'entrée à l'Organisation des Nations Unies. Elle adresse ses félicitations les plus chaleureuses à ces deux pays, qui sont en mesure d'apporter une coopération utile à l'Organisation.

39. La Belgique tient à féliciter également le Royaume-Uni qui, par son action clairvoyante et généreuse, a conduit ces deux peuples vers la complète indépendance. L'admission de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago à l'Organisation des Nations Unies, avec celle du Rwanda et du Burundi, constitue un pas de plus dans la réalisation du principe de l'universalité de notre organisation.

40. M. GODBER (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Avant d'aborder le sujet de mon intervention, j'ai pour premier et agréable devoir de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Vous êtes une personnalité internationale, dont la réputation est déjà connue bien au-delà des frontières de votre patrie. Votre carrière diplomatique, vos états de service dans le Gouvernement du Pakistan et votre expérience de juriste national et international vous ont particulièrement préparé à la tâche difficile qui vous est échue. Je sais que vous exercerez les fonctions présidentielles avec la distinction qui a marqué toutes vos entreprises au cours de votre longue et remarquable carrière. Je vous prie d'accepter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection et je tiens à vous assurer de notre appui pendant l'exercice de votre mandat.

41. Passant maintenant à la question de l'admission des nouveaux Membres, j'ai l'honneur de parler non seulement au nom du Gouvernement du Royaume-Uni, mais également au nom des autres pays du Commonwealth Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui se sont joints au Royaume-Uni pour présenter les résolutions recommandant l'admission de la Jamaïque et de l'Etat de la Trinité et Tobago à l'Organisation des Nations Unies, résolutions que nous venons d'adopter par acclamation. La Jamaïque a accédé à l'indépendance le 6 août et la Trinité et Tobago, le 31 août 1962. Sur leur demande, ces deux Etats ont été admis dans le Commonwealth, avec l'agrément de tous les pays membres, qui les ont accueillis chaleureusement. Le 12 septembre, le Conseil de sécurité s'est réuni [1018ème séance] pour examiner les demandes d'admission de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago

comme Membres des Nations Unies et il a adopté à l'unanimité des résolutions — que le Royaume-Uni est fier d'avoir présentées conjointement avec le Ghana — recommandant l'admission de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago comme Membres de l'Organisation. Nous venons à l'instant de prendre la décision qui consacre l'admission de ces deux pays.

42. Au cours de sessions récentes, ma délégation a eu l'honneur de prendre la parole au sujet de l'admission de plusieurs nouveaux Etats, précédemment sous administration britannique. Ces nouveaux membres étaient tous des pays d'Afrique, et c'est sur ce continent que se fixait alors l'attention. C'est donc pour nous une satisfaction nouvelle que de pouvoir aujourd'hui recommander à l'Assemblée l'admission de pays faisant partie des Antilles.

43. J'en suis d'autant plus heureux que, pendant la très longue période d'association de ces deux pays des Antilles au Royaume-Uni, il s'est créé entre nous un sentiment de fraternité dont je me permets de souligner le caractère unique et remarquable. Nos pays se sont peu à peu rapprochés avec le passage des siècles, et la transformation qui s'est produite dans nos relations politiques au mois d'août de cette année est l'aboutissement logique de notre association.

44. On prétend parfois que le processus de décolonisation est imposé contre son gré à l'autorité administrante par le mécontentement qui règne dans la colonie et par les pressions extérieures. On trouvera peut-être la meilleure réfutation d'une telle théorie dans l'évolution de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago vers l'indépendance au cours des 10 années écoulées. Dès le début, mon gouvernement et les gouvernements de ces deux pays s'étaient fixé un objectif précis: arriver à ce que ces pays se gouvernent eux-mêmes et, à cette fin, les doter du meilleur régime d'administration possible et donner l'impulsion la plus vive à leur développement économique. Comprenant que c'était là notre objectif commun, les populations de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago étaient disposées à examiner en détail, en collaboration avec le Gouvernement britannique et d'autres gouvernements des Antilles britanniques, la forme que devrait revêtir le processus d'indépendance. Elles étaient prêtes à faire l'essai de plusieurs types d'organisation politique avant de décider, en fin de compte, que l'indépendance pure et simple répondait le mieux à leurs aspirations et à leurs besoins. Au lieu de se laisser porter vers l'indépendance par un élan irréfléchi, sans souci des conséquences ou des inconvénients politiques ou économiques que pourraient entraîner des arrangements improvisés, elles sont parvenues, progressivement et délibérément, à cet objectif fixé d'un commun accord.

45. Il en résulte que nous accueillons aujourd'hui des Etats dotés d'un régime politique éprouvé, d'une structure sociale stable qui n'est pas fondée sur la race, la religion ou l'esprit de classe, et d'une économie solidement établie, soutenue par la bauxite, dans le cas de la Jamaïque, et par le pétrole, dans le cas de la Trinité et Tobago. Ma délégation estime que ce résultat justifie de façon concrète l'œuvre poursuivie de concert, pendant des années, par mon gouvernement et par ceux de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago. C'est pourquoi nous nous réjouissons particulièrement de l'admission de ces pays, qui consacre la vocation internationale de chacun d'eux.

46. Il est clair que la Jamaïque et la Trinité et Tobago non seulement réunissent toutes les conditions

requises pour devenir Membres des Nations Unies, mais aussi pourront aider l'Organisation à atteindre ses buts et ses objectifs. Nous avons donc été heureux et fiers de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les résolutions que nous avons présentées, conjointement avec les autres membres du Commonwealth. Je me fais leur interprète à tous pour exprimer nos vœux à la Jamaïque et à la Trinité et Tobago, et je suis sûr que notre sentiment trouvera un écho unanime dans cette salle.

47. Je suis également chargé, au nom du Commonwealth, de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Etats africains que nous avons eu le privilège d'admettre aujourd'hui comme Membres des Nations Unies, à savoir le Rwanda et le Burundi. Leur admission a une portée particulière, car l'entrée aux Nations Unies des deux derniers territoires sous tutelle d'Afrique est le juste couronnement de plus de 40 ans d'association étroite entre les peuples de ces pays, la Belgique en tant que Puissance administrante, à qui je rends ici hommage, et l'Organisation des Nations Unies, qu'avait précédée la Société des Nations. La route n'a pas toujours été facile. Ceux qui ont assisté aux sessions du Conseil de tutelle et aux séances de la Quatrième Commission, depuis quelques années, savent au prix de quels labeurs ces deux pays ont cheminé vers l'autonomie pour atteindre enfin leur indépendance.

48. L'accession à l'indépendance du Rwanda et du Burundi a été précédée d'une longue période de préparation minutieuse. Son heureuse issue est due en partie à la coopération sage et féconde que la Belgique a apportée à l'Organisation, en partie à l'œuvre générale accomplie par le Conseil de tutelle et par l'Assemblée elle-même, mais aussi, et pour beaucoup, aux efforts inlassables déployés par les dirigeants de la population du Rwanda et du Burundi pour faire en sorte que leurs pays accèdent à l'indépendance dans les meilleures conditions. A mon avis, le succès de cette politique doit être un motif de vive satisfaction pour toutes les parties intéressées.

49. Je suis donc très heureux de pouvoir ici exprimer aux peuples du Rwanda et du Burundi les vœux de mon gouvernement et aussi ceux des membres du Commonwealth, ce qui est pour moi un honneur dont je suis fier. Leur indépendance marque une étape nouvelle sur la route qui conduit à notre objectif commun, la liberté de l'Afrique.

50. La bienvenue que j'adresse à tous ces pays est donc aussi sincère que cordiale. J'espère qu'ils tireront avantage de leur appartenance à notre grande organisation et je suis également sûr que les Nations Unies elles-mêmes pourront et devront bénéficier de cette adjonction significative à notre assemblée, déjà si vaste et si nombreuse, de nations libres et souveraines.

51. M. COULIBALY (Mali): C'est pour moi, Monsieur le Président, un très grand plaisir que de saisir l'occasion qui m'est donnée de vous offrir, au nom de la République du Mali, nos vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de notre organisation. Notre fierté est d'autant plus grande que vous êtes membre du groupe afro-asiatique dont nous faisons également partie et auquel vous avez apporté, pendant des années, toutes les ressources de votre haute compétence et de votre riche expérience. Cette manifestation de confiance que notre assemblée vient de vous donner en vous portant à cette haute et délicate fonction est la juste récompense des efforts

que vous n'avez cessé de déployer pour le respect des principes d'humanité et de justice qui sont les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Aussi, dans l'accomplissement des lourdes responsabilités qui sont désormais les vôtres, vous pouvez être assuré de la coopération loyale de la République du Mali.

52. Vous me permettrez également, Monsieur le Président, de dire combien il m'est agréable de souhaiter la bienvenue, au nom des délégations permanentes des pays d'Afrique et d'Asie, aux représentants du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago, qui viennent d'être admis au sein de notre organisation. Ces nouveaux Etats, qui viennent de porter le nombre des Membres de l'ONU à 108, sont les bienvenus au sein de la Société internationale et, en particulier, au sein du groupe fraternel des pays d'Asie et d'Afrique de l'Organisation des Nations Unies.

53. Je tiens donc à offrir aux représentants du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago les félicitations sincères des pays d'Afrique et d'Asie pour la lutte courageuse que leurs peuples ont menée en vue de leur accession à l'indépendance. Il ne fait aucun doute que ces nouveaux membres, qui ont déjà donné, au cours de cette lutte de libération, la preuve de leur maturité politique, rempliront avec honneur et distinction les obligations attachées à la qualité de Membre de notre organisation.

54. Je suis convaincu qu'ils apprécieront l'importance et la portée du rôle que les Etats d'Afrique et d'Asie doivent jouer désormais au sein de l'Organisation en raison de leur importance numérique. Cette importance, comme la délicatesse de notre rôle, sont très exaltantes, car, pays colonisés que nous étions hier, nous devons aujourd'hui apporter notre contribution à la solution des grands problèmes qui préoccupent l'humanité et donner notre soutien à tous les autres pays qui luttent encore, dans des conditions difficiles, pour leur accession à l'indépendance.

55. Notre rôle est en effet très délicat, car nous devons faire table rase de tout ce qui a pu nous opposer à d'autres pays au cours du long et pénible processus de notre lutte de libération nationale, et voir à priori, dans tous les Membres de notre organisation, des partenaires engagés dans un combat commun pour le progrès de l'humanité et le respect de la dignité humaine.

56. En renouvelant nos meilleurs vœux de bienvenue aux pays frères et aux représentants du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago, je les assure de la coopération entière et sincère des pays d'Afrique et d'Asie pour la réalisation des objectifs qui nous sont communs.

57. M. CUEVAS CANCINO (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Je rends hommage, Monsieur le Président, au vote de l'Assemblée qui vous a confié la charge de diriger les travaux de la dix-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Elle a ainsi reconnu votre extraordinaire droiture et votre haute moralité, qualités dont nous avons grand besoin pour mener à bonne fin notre tâche difficile.

58. La journée d'aujourd'hui peut être marquée de la pierre blanche réservée aux jours fastes dans les annales des Nations Unies. Une fois de plus, comme si souvent depuis la naissance de notre organisation, nous nous réjouissons de la présence de nouveaux Membres. Bien que nous l'ayons fait bien souvent,

cet événement n'en perd pas pour autant de sa très grande importance et de sa signification mondiale. Voilà pourquoi nous pouvons nous réjouir aujourd'hui tout spécialement comme l'on se réjouit dans une maison où va naître un fils.

59. Ma délégation s'est vu confier l'honneur, au nom des pays d'Amérique latine, de souhaiter la bienvenue aux quatre nations qui s'unissent à nous aujourd'hui. Nous les avons précédés dans la lutte que mène notre organisation depuis plus de 15 ans pour faire régner la paix. Mais, puisqu'il s'agit de Membres nouveaux, nous espérons que ceux-ci feront de nouveaux efforts et feront preuve d'un idéalisme inébranlable qui pourra rénover et fortifier le nôtre.

60. Sous la tutelle coloniale, les nations se sont agitées et ont aspiré par-dessus tout à leur indépendance. Une fois obtenue cette indépendance considérée comme le but suprême, de nouvelles étapes se présentent, qui doivent être franchies par ces peuples, afin de réaliser leur bien-être et leur autonomie. Dans ce processus, les quatre nouveaux Etats peuvent compter sur l'appui et la coopération des Nations Unies et tout particulièrement des Etats d'Amérique latine. Une étroite fraternité, née de l'identité des buts, nous lie à elles. Ensemble, nous entreprendrons une nouvelle et ultime étape dans la lutte contre les difficultés de tous ordres, pour le bénéfice de l'humanité tout entière.

61. Lorsqu'une nation vient au monde, une grande idée, latente en cette nation, apparaît au jour pour la première fois. Cette idée surgit, en général, de l'esprit des visionnaires et des poètes, et il appartient à la seconde génération, celle des hommes d'Etat et des politiciens, de forger l'instrument qui leur permettra de frayer vraiment leurs propres voies.

62. Ces nations, nos sœurs, se trouveront devant de sérieuses décisions à prendre sur des questions souverainement importantes, et tout d'abord en ce qui concerne la coexistence au sein de notre organisation. Ensuite elles s'assureront l'affection et la compréhension des autres nations qui, en somme, se considèrent comme faisant partie d'une même société animée du désir universel de paix et de bien-être.

63. Le Rwanda et le Burundi se trouvent dans un continent qui peut paraître bien éloigné du nôtre; mais leurs peuples sont très proches de nous, notamment des peuples d'Amérique latine; beaucoup de leurs aspirations et de leurs désirs sont très proches des nôtres. Nous avons, dans une grande mesure, suivi les vicissitudes de leur existence depuis l'ère coloniale. A l'époque du mandat de la Société des Nations, puis du régime de la tutelle des Nations Unies, nous avons rempli à cet égard les obligations qui nous incombaient. C'est avec émotion et confiance que nous avons participé aux dernières discussions qui les ont menés à l'indépendance.

64. La Jamaïque, la Trinité et Tobago font partie de l'hémisphère découvert par Colomb, et leur présence ici en qualité de pays indépendants évoque des souvenirs particulièrement heureux pour les pays de l'Amérique latine.

65. Le baron de Humboldt disait déjà, que la mer des Caraïbes était la Méditerranée de l'Amérique; la naissance de nations nouvelles qui ont réussi à réaliser leur indépendance par leurs propres efforts dans cette mer des Caraïbes est un événement qui touche profondément le cœur de l'Amérique.

66. La Jamaïque occupe, dans l'apogée de l'émancipation américaine, une place de choix. C'est dans cette île, à l'époque de notre lutte pour l'indépendance, qu'allèrent se réfugier nos propres héros. C'est de cette île que Bolivar, sous l'impression de la mer et des hommes des Caraïbes, disait, dans une lettre immortelle, tout ce que notre continent peut et doit être dans l'histoire: la partie la plus riche du monde entier, non pas à cause de ses ressources, mais à cause de sa gloire et de sa liberté.

67. A cette Jamaïque aujourd'hui indépendante, nous souhaitons une bienvenue particulièrement chaleureuse.

68. Ces deux nations des Caraïbes constituent un aspect nouveau d'un phénomène dont l'Amérique latine s'enorgueillit à juste titre: l'égalité des races et leur fusion progressive, cette fusion qui nous mènera avec certitude à cette race nouvelle que certains de nos philosophes ont déjà appelée la race cosmique.

69. Au nom des nations d'Amérique latine, je tiens à souhaiter à nouveau la bienvenue à ces quatre pays qui entrent aujourd'hui dans notre organisation; ils trouveront toujours parmi nous des amis et des frères; ils se verront offrir une loyale collaboration qui leur permettra de résoudre les multiples problèmes qui vont se poser dans leur nouvelle vie indépendante.

70. M. TARABANOV (Bulgarie): La délégation de la République populaire de Bulgarie est extrêmement heureuse que ce soit à elle qu'ait échu l'honneur de féliciter et de saluer, au nom du groupe des pays socialistes, les nouveaux Etats admis aujourd'hui même en qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies — le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque et l'Etat de Trinité et Tobago — et de leur souhaiter la bienvenue au sein de cette grande organisation mondiale.

71. L'admission dans la communauté internationale de pays qui se trouvaient, il y a peu de temps encore, sous le joug colonial représente, nous en sommes profondément convaincus, un pas de plus vers la liquidation de l'oppression coloniale sous laquelle vivent encore des millions d'êtres humains. Il est pénible, il est douloureux, au moment même où nous saluons l'entrée de ces nouveaux pays dans notre organisation, de constater que d'autres peuples et d'autres nations également dignes d'être libres et indépendants et d'être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies continuent de souffrir sous le joug colonial, et ceci malgré la solennelle Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale à sa quinzième session [résolution 1514 (XV)].

72. Le chemin que les peuples du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago ont eu à parcourir fut hérissé de difficultés et d'obstacles avant d'arriver à la liberté. Bien peu de temps s'est écoulé depuis le jour où cette assemblée a voté la résolution [1627 (XVI)] pleine d'indignation à propos de l'assassinat du Premier Ministre du Burundi, à la suite des intrigues du colonialisme. Il n'est pas besoin de dépeindre le tableau général de l'état dans lequel se trouvent les quatre pays que nous venons d'admettre au sein de l'Organisation; c'est le tableau qui nous est familier, celui que connaît chacun de nous, celui de pays assujettis durant des décennies, voire des siècles, à l'exploitation coloniale.

73. L'accession de ces pays à l'indépendance et leur admission à l'Organisation des Nations Unies

sont des moments d'une importance extrême. Appelées à une vie nouvelle, ces nations acquièrent des possibilités accrues pour surmonter les difficultés qui entravent leur marche en avant. De grands efforts seront certainement nécessaires pour que ces jeunes peuples parviennent à liquider les vestiges de la dépendance coloniale, à constituer leur souveraineté nationale fraîchement recouvrée, à mettre fin à la domination, par les colonialistes, de la vie économique, sociale et culturelle de leur pays. De tout notre cœur, nous souhaitons aux peuples des quatre Etats que nous venons d'admettre dans notre grande famille internationale des succès chaque jour plus grands dans tous les domaines.

74. Ayant supprimé chez eux l'exploitation de l'homme par l'homme, luttant de toutes leurs forces pour liquider définitivement toute oppression, les pays socialistes voient avec joie grossir chaque jour les rangs de ceux qui œuvrent en faveur de l'élimination de l'oppression coloniale. Car nous ne pouvons douter un seul instant que les pays et les peuples qui ont conquis de haute lutte leur libération de l'oppression coloniale feront tout leur possible pour appuyer la lutte de leurs frères qui souffrent encore sous un joug colonial abominable.

75. Nous nous félicitons de l'entrée au sein de notre organisation de ces nouveaux Etats Membres. Nous ne pouvons nous empêcher de penser à ceux qui luttent encore en ce moment précis pour se libérer du joug colonial. Nous avons la conviction que d'autres pays et d'autres peuples viendront bientôt renforcer les rangs des Nations Unies, apporteront eux aussi leur appui à l'ONU dans l'organisation d'une coopération internationale meilleure et apporteront également, nous en sommes certains, leur appui en venant joindre leurs efforts aux nôtres en vue de la sauvegarde de la paix et de la libération de tous les peuples du joug colonial.

76. M. SEYDOUX (France): Monsieur le Président, je tiens à vous dire, au nom de mon pays, combien nous nous réjouissons de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour laquelle une personnalité telle que vous est particulièrement qualifiée. Votre autorité morale, votre grande élévation de pensée vous désignaient tout spécialement pour occuper ces hautes et délicates fonctions. Permettez-moi de vous exprimer mes très cordiales et chaleureuses félicitations.

77. La délégation française a déjà eu l'occasion, en parrainant les candidatures du Rwanda et du Burundi d'expression française devant le Conseil de sécurité, de féliciter ces deux pays pour leur accession à l'indépendance. Elle s'est également prononcée devant le même organe en faveur de l'admission de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago au sein de l'Organisation internationale.

78. Au nom du groupe des nations d'Europe occidentale qui ont bien voulu me charger de cette mission, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux délégations qui viennent d'être introduites dans la salle de l'Assemblée générale. Elles connaissent déjà la plupart des représentants européens et savent que ceux-ci se réjouissent de les voir siéger à leurs côtés. Il est en effet dans la tradition européenne de contribuer au développement de la communauté internationale et, à cet égard, la Belgique et le Royaume-Uni, en tant qu'ex-Puissances administrantes, ont droit à la reconnaissance de l'Assemblée.

Un hommage doit être rendu également au bon travail du Conseil de tutelle.

79. Les nations d'Europe occidentale ont suivi avec autant d'intérêt que de sympathie l'évolution qui a conduit les quatre nouveaux Membres du statut de territoires dépendants à celui d'Etats souverains. Elles ont entretenu depuis longtemps déjà des relations amicales avec eux fondées sur des échanges commerciaux et culturels qui n'ont cessé de se développer.

80. Je suis convaincu qu'à l'aube de ce nouveau chapitre de leur histoire le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque et la Trinité et Tobago s'emploieront à resserrer leurs liens dans tous les domaines avec l'Europe occidentale. Celle-ci, ils le savent, est toute disposée à poursuivre avec eux, demain comme hier, une coopération aussi étroite que possible.

81. La naissance des nations nouvelles et leur entrée à l'ONU constituent des événements heureux dont notre organisation tire une légitime satisfaction. Nous sommes certains à l'avance que nos nouveaux collègues apporteront à nos travaux une utile contribution. Je tiens à leur exprimer de nouveau les vœux sincères et cordiaux de bienvenue que leur adresse le groupe des pays d'Europe occidentale.

82. M. ALVES (Congo [Léopoldville]): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur, au nom de ma délégation, que de me joindre aux représentants qui m'ont précédé à cette tribune pour vous adresser nos vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons pas que, grâce à votre haute expérience des affaires internationales, vous ne dirigiez nos débats avec la même compétence que votre éminent prédécesseur.

83. Il y a quelques mois à peine, à la suite d'un examen laborieux mettant fin à une longue discussion, nous avons salué l'accession à l'indépendance du Burundi et du Rwanda.

84. Un autre événement survient aujourd'hui, marquant l'entrée du Burundi et du Rwanda au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je pense que toutes les délégations ici présentes saluent l'admission des deux pays avec une joie particulière. Notre joie est d'autant plus grande et plus profonde que, durant les deux mois et demi qui se sont écoulés depuis leur accession à l'indépendance, les deux Etats ont fait preuve de la maturité et de la capacité requises pour occuper la place qui leur revient parmi les membres de la communauté des nations.

85. Si ma délégation a tenu à être coauteur des projets de résolution A/L.391 et Add.1 et A/L.392 et Add.1 et si elle estime nécessaire d'exprimer brièvement ici, en ce moment historique pour les deux pays, les vues de son gouvernement, ce n'est pas uniquement à cause de nos affinités historiques et de notre sort commun, mais en raison d'une fraternité croissante et nouvelle entre le Congo, le Burundi, le Rwanda et les autres pays et peuples d'Afrique, et tous les Etats des autres continents collaborant pour la paix et le développement dans le monde, cette nouvelle fraternité qui, sans briser les liens de notre passé, sans rompre avec nos traditions, présente pour mon gouvernement l'unique souci de promouvoir le bien-être des deux nouveaux Etats et leur meilleur avenir.

86. Telle est l'attitude que mon gouvernement a défendue du haut des tribunes de l'Organisation au cours de la seizième session de l'Assemblée générale.

87. Au nom du Gouvernement congolais, ma délégation félicite chaleureusement et avec une profonde reconnaissance les Gouvernements du Royaume du Burundi et de la République rwandaise, ainsi que le Gouvernement de la Belgique, pour la sagesse, l'intelligence et la clairvoyance avec lesquelles ils ont inauguré leurs nouveaux rapports.

88. Ma délégation réaffirme sa confiance en leur intention de rechercher entre eux, sur des bases nouvelles et équitables, une coopération qui réponde aux exigences du temps, qui soit conforme à la vocation des Membres de l'Organisation des Nations Unies en général et à celle des pays africains en particulier, et qui permette le développement harmonieux du Burundi et du Rwanda dans un monde pacifique.

89. Je tiens également, au nom du Gouvernement congolais, à adresser nos vives félicitations aux deux autres nouveaux Etats, la Jamaïque et la Trinité et Tobago. Ma délégation est convaincue qu'ils s'acquitteront consciencieusement de toutes les responsabilités et obligations que leur impose la qualité de Membre de l'ONU. Elle félicite l'Assemblée générale pour le vote qu'elle a émis en leur faveur.

90. M. GORE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du peuple des Etats-Unis, de vous adresser toutes nos félicitations à l'occasion de votre élection et de vous assurer de notre coopération la plus entière.

91. A la sortie des grandes salles du Palais du Sénat des Etats-Unis, où j'ai l'honneur de siéger, se trouve un buste de Cordell Hull, mon concitoyen et mon bienfaiteur. Ce buste porte l'inscription "Père des Nations Unies". Je suis certain que Cordell Hull se serait réjoui à l'idée que la communauté des 51 nations qui composaient notre organisation à l'époque de sa fondation ait grandi au point de dépasser aujourd'hui la centaine.

92. Aujourd'hui, comme tous les peuples du monde sans doute, le peuple des Etats-Unis demeure frappé de l'ampleur prodigieuse que prend l'Organisation des Nations Unies et y trouve des raisons d'espérer. Nous accueillons aujourd'hui quatre nouveaux Membres, dont chacun jouit depuis peu du fruit de l'autodétermination: la vraie indépendance, la vraie souveraineté nationale. Deux de ces nations sont des îles serties dans une mer ensoleillée, non loin de nos rivages; les deux autres se nichent au cœur des vastes hauts plateaux de l'Afrique centrale, presque de l'autre côté du monde. Cependant, en dépit des distances qui les séparent, le Rwanda, la Jamaïque, la Trinité et Tobago et le Burundi ont une communauté de sang et d'expérience. En entrant aujourd'hui dans l'Organisation des Nations Unies, chacun d'eux se lie à la grande famille humaine, dont l'existence, voilée ou cachée en de précédentes époques, s'impose aujourd'hui, dans toute sa clarté. Ce lien est la raison d'être de notre présence ici, en tant que représentants de nos pays à l'Assemblée générale. Au nom de la population et du Président des Etats-Unis d'Amérique, je dis à ces Etats: soyez les bienvenus.

93. M. BINDZI (Cameroun): Monsieur le Président, les délégations de l'Union africaine et malgache — composée, comme on le sait, du Sénégal, de la Mauritanie, de la Haute-Volta, de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, du Niger, du Tchad, de la République centrafricaine, du Congo (Brazzaville), du Gabon, de Madagascar et de la République fédérale du Came-

vous m'ont fait l'honneur de me demander de venir vous exprimer leurs vives félicitations à l'occasion de votre brillante élection comme Président de la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis bientôt deux ans, nous avons pu apprécier ici même les éminentes qualités qui vous caractérisent et qui ont fait de vous l'homme respecté et digne que cette assemblée vient d'appeler à sa tête. Nous souhaitons que, sous votre présidence éclairée, l'Assemblée résolve au mieux les différents problèmes qui se posent à elle et qu'elle hâte ainsi l'avènement de la paix et de la fraternité dans ce monde qui en a tant besoin.

94. Les mêmes Etats m'ont demandé également de venir exprimer à cette tribune leur joie de voir notre organisation s'agrandir et de présenter en leur nom nos souhaits de bienvenue aux délégations du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago. Notre joie, en effet, est grande, non seulement parce que, d'année en année, l'Organisation des Nations Unies approche du jour où elle aura atteint l'universalité conformément à sa charte et à sa vocation, mais aussi et surtout parce que ceux qui viennent de s'affranchir nous sont très proches par le cœur, le passé et l'origine. Cette joie, nous la ressentons intensément, car nous savons qu'elle est l'aboutissement de beaucoup d'efforts, de luttres et de peines. Nous la ressentons surtout parce que l'histoire a prouvé que la libération des colonisés permet une plus grande compréhension, une plus grande coopération entre les peuples que les conditions d'assujettissement empêchaient de se comprendre et de s'aimer.

95. Nous saluons donc ceux qui viennent de se joindre à nous. Notre salut va surtout à leurs vaillantes populations. Que Dieu dispense sa sagesse à leurs dirigeants et que ceux-ci les conduisent vers les voies radieuses du bonheur et de la prospérité.

96. M. KAYIBANDA (Président de la République du Rwanda): C'est pour le Président de l'Etat du Rwanda un grand plaisir et une profonde satisfaction que de pouvoir, pour la première fois, parler à cette assemblée et exprimer à l'Organisation des Nations Unies les vœux les plus sincères que forme pour elle le peuple rwandais tout entier.

97. De cette occasion qui m'est offerte, je remercie vivement et tout particulièrement le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général; je remercie également tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à aider la République rwandaise à accéder à l'indépendance et à prendre sa place au milieu des nations adultes et libres. Cette joie est profonde aujourd'hui pour moi, pour le Gouvernement rwandais et pour les habitants de la République rwandaise, devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies et à même ainsi de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation, qui sont le progrès de l'humanité dans la paix et la coopération. Ce souhait a toujours été l'idéal du Rwanda et de ses chefs au cours des événements successifs qui ont libéré le peuple du Rwanda que ma modeste personne représente au milieu de vous aujourd'hui.

98. Obéissant vous-mêmes aux objectifs de notre organisation, vous avez été amenés, Messieurs les représentants, à adopter des résolutions en vue de nous aider à résoudre nos problèmes. Les problèmes ont été résolus. Le Rwanda a été libéré successivement d'un régime interne contraire aux principes élémentaires de liberté, libéré d'un régime colonial

qui est devenu périmé pour tous les peuples, et cette libération s'est faite progressivement et sans heurt. Le départ des troupes étrangères s'est lui-même opéré sans difficulté.

99. Grâce à la discipline à laquelle sont formées nos jeunes forces de l'ordre la République rwandaise est dans la paix. Le peuple est au travail. Le gouvernement travaille d'arrache-pied avec entrain et courage. Une certaine austérité caractérise nos méthodes, nos attitudes, nos dépenses; elle est commandée par la considération réaliste des moyens dont dispose un jeune Etat indépendant, commandée également par le souci qu'ont les dirigeants du Rwanda de tout consacrer à ce qui vise réellement l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir le relèvement harmonieux du niveau de vie des populations et le développement démocratique de notre nation.

100. Le Gouvernement de la République rwandaise multiplie les démarches en vue d'établir ou de resserrer les liens d'amitié et de coopération avec les différentes nations. C'est pour cela, pour ne citer qu'un exemple, que j'ai tenu à assister moi-même aux conversations qui ont réuni les Etats de l'Union africaine et malgache, et mon pays ne manquera jamais de participer à tout effort qui aura pour objectif de rendre effective la solidarité des groupes et des nations.

101. C'est dans cet esprit que des missions gouvernementales du Rwanda, dirigées soit par notre ministre des relations extérieures, soit par celui des finances, des affaires économiques et du plan, soit par celui de l'agriculture et du paysannat, se sont mises en route dès le lendemain, de l'indépendance en vue d'établir des contacts, afin d'assurer au Rwanda indépendant les moyens, d'une part, de pousser le développement de notre pays et, d'autre part, de contribuer au progrès général vers la coopération dans l'amitié et la liberté, à laquelle se consacre l'Organisation des Nations Unies.

102. C'est dans cet esprit que la République rwandaise est heureuse d'être membre de cette assemblée. La paix à l'intérieur des nations et entre elles, la liberté des peuples et leur coopération dans tous les domaines du progrès, le respect des valeurs éthiques de justice et de tolérance, l'entraide entre les pays riches et les nations prolétaires, connue sous le nom d'assistance technique et financière, seront autant de leitmotivs qui guideront nos représentants.

103. La République rwandaise est aux côtés de ceux qui ont déjà tant travaillé pour la décolonisation réelle, laquelle débouche sur des conditions meilleures de développement et de progrès. Nous sommes aux côtés de ceux qui luttent pour le partage équitable des biens que dispense le progrès sous les formes multiples de l'assistance technique et financière. Nous sommes aux côtés de ceux qui veulent éliminer les méthodes basées sur la discrimination et la violence. Nous sommes aux côtés de ceux qui s'emploient à créer ou à renforcer d'une façon réaliste des organes communs de coopération entre les différentes nations. Nous sommes aux côtés de tous ceux qui recherchent tous les moyens pacifiques de garantir et de promouvoir l'exercice le plus complet des libertés fondamentales. La République rwandaise sera toujours aux côtés de ceux qui encourageront efficacement le progrès du mouvement contemporain de l'assistance technique aux pays moins avancés. Ces pays constituent un groupe considérable et quelle source de déséquilibre ce serait pour l'ensemble des pays si les nations moins déve-

loppées ne recevaient pas des plus favorisées la part d'aide qui doit être donnée!

104. Je saisis cette occasion de remercier l'Assemblée et le Secrétaire général du souci qu'ils n'ont cessé d'avoir relativement à l'assistance technique à mon pays. Des experts sont déjà en place; ils reçoivent, pour les transmettre au Secrétariat, les requêtes du gouvernement, ou étudient avec nos services les projets de développement que nous avons entrepris ou que nous voulons entreprendre. Je fais appel à tous ceux qui ont à examiner ou à approuver les requêtes présentées par mon gouvernement en matière d'assistance technique et financière pour qu'ils les reçoivent favorablement. Je lance ce même appel à propos des demandes d'assistance introduites par les nations qui ont nouvellement accédé comme nous à l'indépendance. Il est clair en effet que cette assistance n'est que le prolongement de l'action de libération menée par l'Organisation en faveur de l'octroi de l'indépendance aux pays colonisés. Il est temps que le mouvement de libération quitte le stade préliminaire de l'octroi de l'indépendance pour passer à une action plus intensive, c'est-à-dire au développement économique, social et culturel de ce que l'on appelle aujourd'hui "le tiers monde".

105. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier à nouveau les pays Membres de l'ONU qui ont pu s'associer à nos festivités du 1er juillet, ou qui nous ont envoyé des télégrammes de vœux et d'encouragement, ainsi que tous ceux qui hâtent les démarches qui leur permettront d'avoir, avec la République rwandaise, les meilleures relations diplomatiques. L'appartenance de la République rwandaise à l'Organisation des Nations Unies contribuera à rendre ces relations plus efficaces pour le Rwanda, plus efficaces également pour la réussite des objectifs des Nations Unies.

106. En mon nom, au nom du Gouvernement rwandais, au nom du peuple du Rwanda tout entier, je formule à nouveau les espoirs les plus vifs de voir l'Organisation des Nations Unies, après avoir atteint la première phase de son objectif — à savoir celle de la décolonisation — entrer dans une phase qui sera plus longue et qui est cette action intensive en vue de consolider la paix et la coopération entre les nations et de favoriser efficacement le progrès des régions moins développées. C'est cette action qui soutiendra le progrès et l'équilibre du monde qui sont, somme toute, la fin dernière de cette organisation.

107. Je voudrais terminer en m'associant à tous les orateurs qui m'ont précédé pour féliciter encore une fois le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies qui vient d'être si brillamment élu, et adresser mes félicitations aux nations sœurs qui viennent, en même temps que le Rwanda, d'être admises comme Membres à l'Organisation des Nations Unies.

108. M. RICHARDSON (Jamaïque) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, d'ajouter la voix d'un nouveau venu à celle des orateurs qui vous ont félicité de votre élection aux hautes fonctions de Président de cette assemblée mondiale. Je tiens ensuite, au nom du peuple et du gouvernement de la Jamaïque, à vous adresser des remerciements, ainsi qu'aux autres représentants qui ont si cordialement souhaité la bienvenue à la délégation jamaïcaine. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance aux pays auteurs de la résolution qui a permis à la Jamaïque de devenir Membre de l'Organisation et dire à quel point nous avons été heureux

d'entendre les représentants de pays de toutes les parties du globe parler de nous en termes pleins d'amitié et de cordialité. C'est avec une joie particulière que nous avons entendu le représentant du Mexique évoquer nos liens avec le grand libérateur, Simon Bolivar, car ce sont des liens dont nous sommes fiers. Nous sommes heureux de lui avoir donné refuge et de lui avoir permis de reprendre des forces pour poursuivre la lutte en faveur de l'indépendance des pays de l'Amérique du Sud.

109. La Jamaïque aurait pu prendre place parmi les nations indépendantes du monde il y a plusieurs années déjà. Cependant, nous avons préféré marquer un temps d'arrêt sur la voie de l'indépendance pour étudier si tous les territoires des Antilles relevant du Royaume-Uni ne pourraient pas accéder ensemble à l'indépendance dans le cadre d'une union fédérale. Malgré quatre ans d'efforts, aucune base satisfaisante n'a pu être trouvée pour une telle union et la Jamaïque a pris, seule, les dernières dispositions qui l'ont menée à l'indépendance nationale. Nous nous réjouissons pourtant de voir que la Trinité et Tobago, cet Etat frère, est accueilli en même temps que nous dans la famille des nations, et nous espérons que les autres territoires des Antilles britanniques nous suivront de près.

110. Il convient peut-être que je rappelle ici quelles étaient, depuis quelques années, les relations entre le gouvernement et le peuple de la Jamaïque et le Gouvernement du Royaume-Uni. La Jamaïque jouissait d'une autonomie complète pour ses affaires intérieures depuis de nombreuses années. Depuis quelque temps, le Royaume-Uni assurait seulement la défense et les relations extérieures de notre pays, et il a renoncé à cette responsabilité le moment venu d'aussi bon gré que nous l'avons assumée.

111. A notre avis, la notion d'empire ou de colonie a toujours quelque chose de malsain, car la position d'une administration qui gouverne sans le consentement de ceux qui sont gouvernés est moralement mal fondée. Toutefois, ce n'est pas ici le lieu de revenir sur les aspects fâcheux du régime colonial. Nous préférons souligner les avantages qu'il nous a apportés et je puis en citer plusieurs. Je songe, par exemple, au respect traditionnel du droit, au système parlementaire fondé sur le consentement de toute la population, que la Grande-Bretagne a implantés en Jamaïque et je tiens à reconnaître la part qui revient au Royaume-Uni dans l'établissement d'institutions démocratiques saines à la Jamaïque. C'est grâce à la solidité et à la maturité de ces institutions que nous nous sentons capables de sauvegarder, dans l'avenir, l'intégrité et l'indépendance de notre pays.

112. Si petit que soit la Jamaïque, nous croyons qu'elle a déjà donné un exemple que des pays plus grands et plus anciens pourraient suivre avec avantage. Nous avons montré comment des hommes d'origines raciales multiples et très différentes peuvent vivre et travailler ensemble dans un climat d'harmonie et de respect mutuel.

113. Dans le domaine des relations internationales, la Jamaïque, au moment où elle entre dans la famille des nations, a des liens déjà bien établis et elle espère nouer des relations amicales et étroites avec d'autres pays du monde. Le Gouvernement de la Jamaïque conservera, bien entendu, sa position de membre du Commonwealth des Nations. La grande majorité de sa population étant d'origine africaine, elle peut comprendre les aspirations fondamentales des nouvelles

nations d'Afrique et être de cœur avec elles. Cela dit, la Jamaïque fait partie, géographiquement, de l'hémisphère occidental et doit nécessairement considérer bien des problèmes mondiaux dans cette perspective. Il se peut donc qu'avec le temps la contribution de la Jamaïque à la cause de la paix internationale sera le rôle qu'elle pourra jouer pour développer la tolérance et la compréhension mutuelles entre les nations des différents continents.

114. La Jamaïque souscrit sans réserve aux buts des Nations Unies. Elle accepte pleinement ses responsabilités de Membre. Dans les limites que lui imposent ses maigres ressources, elle espère participer à toutes les activités de l'Organisation. Dans sa façon d'aborder les problèmes difficiles qui se posent de temps en temps aux Nations Unies, la Jamaïque penchera vers les solutions pratiques plutôt que vers les solutions purement théoriques.

115. Notre pays est fier d'être devenu Membre de l'Organisation. L'humanité, douée par le Créateur d'une dignité fondamentale, semble avoir quelquefois, au cours des siècles, travaillé diligemment à s'en priver. Le gouvernement et le peuple de la Jamaïque sont heureux de devenir Membre de l'Organisation qui, au cours de sa brève existence, a contribué de façon remarquable à la restauration de cette dignité.

116. M. CLARKE (Trinité et Tobago) [traduit de l'anglais]: Aujourd'hui la nation de la Trinité et Tobago se réjouit de pouvoir, sans conteste, parler d'elle deux fois au superlatif, car elle est la nation la plus nouvelle du monde et le Membre le plus récent des Nations Unies.

117. La régularité avec laquelle l'Assemblée admet de nouveaux Membres fait présager que le système, jadis solide et durable, du colonialisme ne saurait longtemps survivre. C'est parce que le pays que j'ai l'honneur de représenter sait que l'indépendance est le bien le plus précieux et apprécie le privilège que lui confère sa nouvelle qualité de Membre que sa joie ne peut être complète tant qu'il n'aura pas partagé avec d'autres pays les distinctions dont il fait aujourd'hui l'objet, bref, tant que tous les territoires de notre planète n'auront pas été libérés et n'auront pas trouvé leur place de Membre de la grande famille des Nations Unies.

118. Le gouvernement et le peuple de la Trinité et Tobago sont profondément reconnaissants à ceux qui ont présenté la résolution recommandant leur admission. Ils remercient aussi vivement tous les membres du Conseil de sécurité qui, à l'unanimité et en des termes aussi courtois que cordiaux, ont recommandé qu'ils soient admis. Ils remercient enfin tous les membres de l'Assemblée qui ont adopté le projet de résolution et ceux qui ont eu, à l'adresse de la Trinité et Tobago, des paroles qui sont une source d'espoir et d'encouragement.

119. Nous avons eu la bonne fortune, Monsieur le Président, de recevoir votre visite, il y a peu de temps. Vous avez été le témoin de la naissance de notre nation et participé à nos fêtes. Vous avez mérité l'affection de tous ceux qui ont eu l'honneur de vous approcher. Le seul regret que vous ayez laissé derrière vous est que votre visite ait été si courte.

120. Notre marche vers l'indépendance a été longue, lente et absolument pacifique. Nous n'avons jamais pressé le pas. Beaucoup ont pu croire que nous étions paralysés par la timidité, que nous faisons montre d'une hésitation incompréhensible à rompre

les liens du colonialisme et à devenir des hommes libres. Je voudrais vous assurer que notre lenteur et notre prudence ne signifiaient pas que nous faisons fi de l'indépendance, ni que nous n'en comprenions pas les bienfaits; elles étaient au contraire la preuve que nous avons compris que l'indépendance politique était un premier pas dans une nouvelle phase importante de notre vie, et non pas notre seul et unique objectif.

121. Nos institutions nationales, mises au point à la lumière de l'expérience, se prêteront aux circonstances nouvelles résultant de l'indépendance. La manière dont nous administrons nos affaires inférieures a montré à nos amis du monde entier que notre pays avait atteint la stabilité et la maturité qui justifiaient son indépendance pleine et entière. C'était pour nous le seul moyen à la fois de résister aux sollicitations subtiles de ceux qui voudraient nous dominer et de pouvoir tendre la main de l'amitié à ceux qui entendent sincèrement collaborer avec nous.

122. Notre pays occupe moins de 2 000 milles carrés de la surface de la terre et sa population n'atteint pas 900 000 habitants. Nous manquons de ressources matérielles. Néanmoins, nous ne croyons pas qu'une certaine étendue du territoire, un certain chiffre de population et certaines ressources matérielles soient indispensables pour arriver à des réalisations pacifiques dans les affaires internationales. Nous croyons à l'égalité des droits des nations, grandes et petites, et à l'égalité souveraine de tous les Membres de l'Organisation. Par comparaison avec les grandes puissances du monde, nous sommes, au sens strictement matériel, un pays sous-développé. Toutefois, notre collectivité jouit déjà des fruits du développement moral: la tolérance; la camaraderie; le respect du droit des autres; la résistance inébranlable à l'oppression, à l'injustice et à la discrimination raciale; l'amour de la liberté; la foi indéfectible dans la dignité et la valeur de la personne humaine et la croyance aux résultats féconds de la coopération.

123. Ces principes ne sont pas seulement inscrits dans notre constitution, ils sont appliqués dans la vie quotidienne de notre population si diverse. Nous sommes fiers de pouvoir considérer la Trinité et Tobago comme une parcelle expérimentale, où nous avons semé et fait fructifier les principes que notre organisation a pour tâche de diffuser dans le monde entier. Notre population, si hétérogène dans ses croyances et ses origines raciales, est l'image, à petite échelle, de la vaste communauté mondiale, qui peut tirer des enseignements de l'œuvre accomplie à la Trinité et Tobago.

124. Nous accédons à l'indépendance avec un sentiment d'amitié à l'égard de tous les peuples. Si le 30 août 1962, aussitôt après minuit, une loi du Parlement a tranché les entraves qui asservissaient, juridiquement, notre pays au Royaume-Uni, les liens moins tangibles que constitue l'amitié, le respect mutuel, un système parlementaire et judiciaire analogue et le même souci des droits fondamentaux de l'homme nous rattachent solidement, y compris sur le plan affectif, au cœur du Commonwealth. La première conférence à laquelle notre premier ministre ait assisté depuis notre accession à l'indépendance est celle des premiers ministres du Commonwealth qui se déroule actuellement et nous nous appliquerons à resserrer encore nos liens avec le Commonwealth.

125. Comme le savent les membres de l'Assemblée, nous avons espéré, à un moment donné, arriver à l'indépendance dans le cadre d'une Fédération des Antilles, mais il a fallu y renoncer. Notre gouvernement n'en a pas moins placé au premier rang de ses obligations internationales ses relations avec ses voisins antillais et les pays métropolitains auxquels certains d'entre eux demeurent reliés. Notre gouvernement s'efforcera toujours d'arriver à une association aussi étroite que possible, sur les plans politique, économique, culturel et intellectuel, avec les pays des Antilles et ceux du continent de l'Amérique du Sud qui, traditionnellement, font partie de la région économique antillaise.

126. Nous savons quelles responsabilités nous assumons en devenant Membre de l'Organisation et nous ne pouvons ni les éluder, ni les déléguer. Certes, nous consulterons ceux qui ont plus d'expérience que nous,

mais nous prendrons nos décisions nous-mêmes. Nous ne perdrons jamais de vue, en les prenant, les buts fondamentaux de l'Organisation. Nous nous trouverons forcément, une fois ou l'autre, en désaccord même avec nos amis les plus chers, mais nous espérons que les divergences de vues ne changeront rien à l'amitié et au respect que nous nous portons. Nous ne sommes pas venus ici pour dissimuler ou pour flagorner. Nous exprimerons l'opinion d'une nation très petite, mais indépendante, en espérant que nos vues seront toujours clairement raisonnées et reconnues raisonnables, même par ceux qui ne peuvent les partager. Nous avons inscrit, en tête de notre constitution, notre foi dans les valeurs spirituelles et l'aide divine. Guidés par ces valeurs et inspirés par cette aide, nous aurons la force de jouer ici notre rôle.

La séance est levée à 17 h 45.